

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2022 A 19H30

L'An Deux Mille Vingt Deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paula MARTINET, 1^{ère} adjointe.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13/09/2022

Présents : Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absents excusés : Jean-Marc DUPOUY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur Gérard DUYTSCHÉ.

1- Approbation du procès-verbal du 16 août 2022 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a adopté le procès-verbal de la dernière séance du 16 août 2022.

2- Communications :

Madame la 1^{ère} adjointe informe le Conseil municipal du courrier reçu de la part de Monsieur Bernard Lafitte au sujet du règlement du lotissement et notamment la hauteur des maisons d'habitations qui peuvent aller jusqu'à R+1.

Les renseignements nécessaires ont été pris auprès de l'ADACL : le règlement du lotissement peut encore être modifié tant que la DAACT n'a pas été signée ni déposée à la Préfecture. Dans ce cas, un permis d'aménager modificatif doit être fait pour modifier certains du règlement. Dans ce cas, la commune doit faire appel à un architecte pour établir le dossier. L'instructrice nous indique bien que le règlement est tout à fait légal.

Un estimatif peut être demandé au Cabinet Bémogé pour la modification du règlement.

Un membre du Conseil précise que le permis d'aménager a été soumis à enquête publique et cette question aurait pu être posée à ce moment-là. D'autant plus que le règlement du lotissement est conforme au PLUi en vigueur.

Un courrier doit être rédigé dans ce sens par les adjoints.

Madame la 1^{ère} adjointe profite de ce sujet pour demander l'autorisation au Conseil municipal, et notamment en l'absence de Monsieur le Maire, de signer la DAACT, le certificat de surface constructible de chaque lot et celui de viabilité. Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en vente des lots

du lotissement.

3- Délibération 2022/35 : Prix de vente aux mètres-carrés des lots du lotissement Lahitte :

Cette délibération n'a pas été votée lors de la dernière séance du 16 août 2022 car les travaux de viabilisation n'étaient pas terminés. La DAACT et les certificats de viabilité des lots ont été signés, la délibération peut être remise à l'ordre du jour.

VU l'arrêté en date du 21 décembre 2018 accordant un permis d'aménager à la Commune pour la création d'un lotissement de 9 lots, dénommé « Lotissement Lahitte »,

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagements devant assurer la viabilité des terrains sont à ce jour réalisés,

VU l'arrêté en date du 22 septembre 2022 autorisant la vente des lots,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de fixer le prix de vente du m² viabilisé de chaque lot à 37 € T.T.C
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et actes s'y rattachant par devant notaire.

4- Offre de prêt de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes

Le contrat de prêt doit partir la semaine prochaine pour un déblocage des fonds début octobre.

L'entreprise ROA est au courant que les factures seront payées dès réception des fonds et ce avant le 15 octobre 2022.

5- Informations diverses

→ DETR 2022 : réception d'un courrier indiquant que le dossier était refusé car pas reçu dans les temps. Si les travaux ne sont pas faits cette année, il est possible de renvoyer le dossier pour 2023.

Cette année, un calendrier sera réalisé avec les subventions à demander ainsi que les dates butoirs à respecter.

→ Absence Laurent (le cantonnier) : en arrêt maladie jusqu'au 29 septembre. Un devis a été demandé aux Coteaux Haut Gascogne pour l'ensemble de la commune avant les fêtes patronales = 912€ TTC. Devis accepté à l'unanimité.

Le broyage des bas-côtés est prévu début octobre.

→ Publicité vente des lots : Monsieur le 3e adjoint a réalisé des maquettes de panneau publicitaire qui sera au coin de l'antenne ou à l'aire de lavage en demandant l'autorisation.

Un devis doit être demandé à PubliTursan pour ce grand panneau et 1 plus petit à mettre à l'entrée du lotissement.

- Lierres contre la garderie : intervention d'une entreprise pour nettoyer de derrière l'école jusqu'à sous la mairie et réhabiliter le chemin de ronde.
- M. Lanay serait intéressé pour acheter un morceau du jardin derrière l'ancien local du cantonnier. Possibilité d'échanger 100m² route de l'Arriou contre le jardin. Il se propose de prendre à sa charge 50% des frais de bornage. Le Conseil municipal doit réfléchir à un prix.
- Fêtes patronales de Bats : à ce jour, aucune information sur la programmation proposée par le Comité des Fêtes. La Commission Bâtiment n'est au courant de rien. Pour information, la prime pour les fêtes est de 30€ par conseiller.
- Hall polyvalent : revoir l'affichage COVID à l'entrée. Intervention de Loubéry à prévoir avant les fêtes pour réparer les fenêtres cassées à la petite salle.
Nettoyage du Hall prévu le lundi 3 octobre avec les conseillers qui seront disponibles.
- Vente du bois de la ruine au lieu-dit Lahitte prévue le samedi 1^{er} octobre entre 10h et 12h.
- Mme la 2^e adjointe et M. le 3^e adjoint présente la réunion du Comité de pilotage à laquelle ils ont assisté à Aubagnan sur le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune d'Aubagnan. Ce schéma, réalisé par un Cabinet d'étude, réalise un diagnostic de la situation existante pour proposer des solutions techniques sur ce questionnement.
A ce stade, le cabinet d'étude souhaite regrouper le maximum d'informations concernant les données pluviométriques sur le territoire. Une communication sur IntraMuros doit être publiée pour inviter les habitants à donner à la mairie d'Aubagnan ou de Bats, les données pluviométriques qu'ils ont relevées.
- Points sur les Commissions : la Commission Communication : toujours en attente du retour de la graphiste pour le logo, difficulté à la joindre.
Commission Voirie : point fait avec M. Tavernier de la CCCT sur les fossés ;
Commission Fêtes et cérémonies : réparation des guirlandes

La séance est levée à 21h.